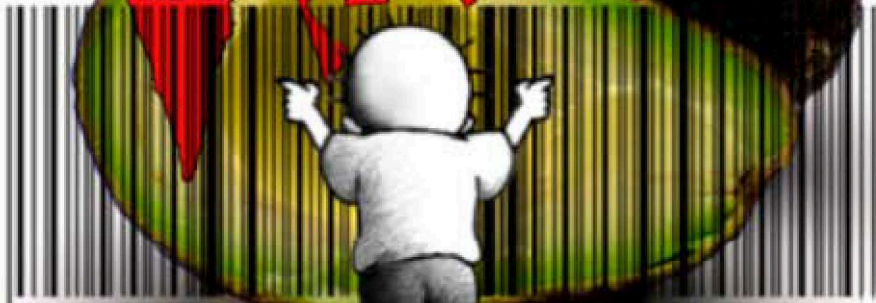


ISRAËL OCCUPE
LA PALESTINE

JE SANCTIONNE !!



7 290000



ISRAËL OCCUPE
LA PALESTINE

JE SANCTIONNE !!



7 290000



ISRAËL OCCUPE ENTIEREMENT
LA PALESTINE

JE SANCTIONNE !!



7 290000

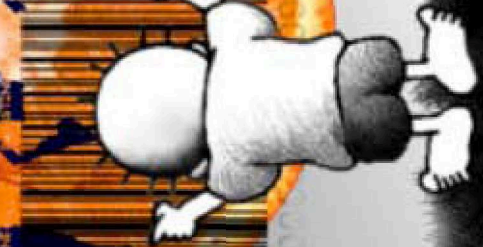


ISRAËL OCCUPE ENTIEREMENT
LA PALESTINE

JE SANCTIONNE !!



7 290000



Monsieur le Ministre,

L'Accord d'association entre l'Union européenne et Israël, entré en vigueur le 1^{er} juin 2000, fait bénéficier ce dernier de conditions d'exportation privilégiées dans les pays de l'UE. Cet accord précise néanmoins que ces avantages s'appliquent exclusivement aux biens produits sur le territoire de l'Etat d'Israël (article 83).

Or, de nombreuses marchandises agricoles et industrielles, déclarées israéliennes, proviennent en fait des colonies israéliennes implantées dans les Territoires palestiniens, en violation du droit international rappelé dans de nombreuses résolutions de l'ONU.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, je ne veux plus acheter de produits israéliens tant que ceux-ci seront vendus sans indication de leur provenance exacte. Je demande, parallèlement, la suspension de l'Accord d'association UE/Israël et des négociations relatives au « rehaussement » des relations entre UE et Israël tant que ce pays ne respecte pas le droit international ni les droits humains fondamentaux de la population palestinienne.

Nom, Prénom

Adresse

Signature



Monsieur Karel de Gucht
Ministre des Affaires étrangères
15, rue des Petits Carmes
1000 Bruxelles

Je soutiens la campagne « Israël occupe la Palestine, je sanctionne » et envoie les cartes ci-jointes au Ministre des Affaires étrangères, à la Commissaire européenne ainsi qu'au supermarché de mon choix.

- je souhaite être tenu(e) au courant des suites de cette campagne
- je souhaite recevoir le trimestriel de l'association belgo-palestinienne
- je souhaite recevoir des informations concernant vos activités par mail à l'adresse suivante :

Nom, Prénom

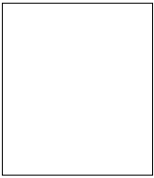
Rue

Code Postal

Ville

Signature

Association belgo-palestinienne
9 quai du Commerce
1000 Bruxelles



Madame la Commissaire,

L'Accord d'association entre l'Union européenne et Israël, entré en vigueur le 1^{er} juin 2000, fait bénéficier ce dernier de conditions d'exportation privilégiées dans les pays de l'UE. Cet accord précise néanmoins que ces avantages s'appliquent exclusivement aux biens produits sur le territoire de l'Etat d'Israël (article 83).

Or, de nombreuses marchandises agricoles et industrielles, déclarées israéliennes, proviennent en fait des colonies israéliennes implantées dans les Territoires palestiniens, en violation du droit international rappelé dans de nombreuses résolutions de l'ONU.

C'est pourquoi, Madame la Commissaire, je ne veux plus acheter de produits israéliens tant que ceux-ci seront vendus sans indication de leur provenance exacte.

Je demande, parallèlement, la suspension de l'Accord d'association UE/Israël et des négociations relatives au « rehaussement » des relations entre UE et Israël tant que ce pays ne respecte pas le droit international ni les droits humains fondamentaux de la population palestinienne.

Nom, Prénom

Adresse

Signature



Madame Benita Ferrero-Waldner
Commissaire européenne
aux Relations extérieures
1049 Bruxelles

Madame, Monsieur

Votre établissement propose régulièrement à la vente des produits en provenance d'Israël.

L'accord d'association entre l'Union européenne et ce pays, entré en vigueur le 1^{er} juin 2000, fait bénéficier ce dernier de conditions d'exportation privilégiées dans les pays de l'UE. Cet accord précise que ces avantages s'appliquent exclusivement aux biens produits sur le territoire de l'Etat d'Israël (article 83).

Or, de nombreuses marchandises agricoles et industrielles, déclarées israéliennes, proviennent en fait des colonies implantées dans les Territoires palestiniens, en violation du droit international rappelé dans de nombreuses résolutions de l'ONU.

Il est en pratique impossible de faire la distinction entre ces produits dans les rayons de votre magasin.

C'est pourquoi, Madame, Monsieur, je ne veux plus acheter de produits israéliens tant que ceux-ci seront vendus sans indication de leur provenance exacte et tant que ce pays ne respecte pas le droit international ni les droits humains fondamentaux de la population palestinienne.

Nom, Prénom

Adresse

Signature

Madame, Monsieur,
Le directeur commercial

.....
.....
.....
.....

